



Le chien dans la ville

Une intégration à réussir... avec vous





UNE INITIATIVE DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS ET DE L'ECHEVIN DE
L'ENVIRONNEMENT BERNARD LACROIX, AVEC LE SOUTIEN DE  ET DE 

DESSINS RÉALISÉS PAR ZACK

Le chien dans la ville

Une intégration à réussir... avec vous



Les animaux de compagnie ont une action bénéfique dans la vie de nombreux foyers. Ils sont à la fois copains de jeux des petits et compagnons des plus grands. Quant aux personnes âgées, elles trouvent en eux une présence rassurante. Certains animaux familiers peuvent cependant occasionner de réels désagréments. En matière de propreté publique, notamment. Depuis de nombreuses années, la commune de Jette mène une politique dynamique en vue de limiter ces effets indésirables et de faciliter la présence des chiens dans la ville. Une des mesures les plus efficaces est sans aucun doute l'aménagement de nombreux canisites sur le territoire jettois. Le rôle de l'administration communale ne peut en effet se limiter à punir les infractions. Elle s'est fixé pour objectif d'offrir également des alternatives valables aux habitants qui promènent leur ami à quatre pattes dans les rues et les parcs.

Lors de travaux de rénovation ou d'aménagement, l'intégration d'espaces pour chiens est étudiée par le service communal des Plantations. A l'heure actuelle, 75 canisites, agrémentés de verdure (là où l'espace le permet), sont aménagés à Jette. D'autres installations sont déjà prévues. Les canisites sont répartis dans tous les quartiers de la commune et complètent utilement le travail effectué quotidiennement sur le terrain par des équipes dynamiques et motivées pour maintenir les rues propres. Les ouvriers communaux ne sont pas seuls à se préoccuper de propreté, puisque vous êtes de plus en plus nombreux à emmener votre animal de compagnie vers l'un des canisites. Ce comportement responsable profite à tous. Il reste cependant du chemin à parcourir et des maîtres de chien à convaincre avant de parler d'une intégration pleinement réussie des animaux de compagnie.

Cette brochure s'adresse avant tout aux maîtres de chien. Elle a pour objectif de les sensibiliser au rôle important qu'ils ont à jouer pour préserver la propreté de nos rues. Ils trouveront, dans les pages qui suivent, toutes les informations utiles sur les canisites, leur fonctionnement et leur localisation.



Elle sera aussi bien utile à ceux qui ne possèdent pas de chien car ils y découvriront les efforts faits par la commune pour réussir une cohabitation harmonieuse avec nos animaux de compagnie. Bonne lecture et bonne promenade!

Hervé Doyen,
Bourgmestre

Bernard Lacroix,
Echevin de l'Environnement et de la Propreté

Qu'est-ce qu'un canisite?

Le terme "canisite" désigne un endroit où les maîtres de chien sont invités à emmener leur animal pour qu'il puisse y faire ses besoins et se promener sans laisse.

N'oubliez pas qu'en dehors des espaces de liberté signalés par un panneau vert et en l'absence d'indications contraires, les chiens doivent être tenus en laisse sur tout le territoire de la commune.

Associant généralement une toilette et un espace de liberté, les canisites permettent aux animaux de se soulager dans l'un et de s'ébattre dans l'autre. Tout le monde y trouve son compte: non seulement les propriétaires de chien ne courent plus le risque de se voir infliger une amende mais, pour le bonheur de tous, les trottoirs, parcs et autres espaces publics restent propres. Sans oublier les chiens qui disposent d'espaces aménagés pour eux, en concertation avec des spécialistes du bien-être animal.



Toilettes pour chiens: zones de minimum 15 m² recouvertes de dolomie, la plupart du temps entourées de rondins. Elles sont agrémentées d'une paroi ou d'un poteau central pour les mâles et signalées par un panneau ocre.

Espaces de liberté: zones clôturées, de préférence engazonnées, où les chiens peuvent s'ébattre sans laisse. Elles sont signalées par un panneau vert. Leur surface peut varier de quelques mètres carrés à plusieurs centaines de mètres carrés (c'est le cas au bois de Dieleghem où l'espace de liberté entretenu par la commune est l'un des plus grands en Région bruxelloise). Ces espaces ne sont pas conçus pour que les chiens y fassent leurs besoins.

Signalétique

Une signalétique a été conçue pour guider les maîtres de chien dans leurs promenades quotidiennes. Elle identifie non seulement les toilettes pour chiens et les espaces de liberté, mais rappelle également l'obligation du port de la laisse et délimite les espaces où la présence des chiens est strictement interdite.

A chaque espace, sa signalétique:



Ici, je suis tenu
en laisse



Ici, je cours
en liberté



C'est ici!



Ici, je n'entre pas

Une solution propre et originale

Les canisites sont entretenus, nettoyés et désinfectés régulièrement par le service des Plantations. Tout est mis en oeuvre pour que, chaque jour (longs week-ends compris), la septantaine de canisites répartis sur le territoire jettois soit débarrassée des déjections canines. Ce travail rapide et efficace a d'ailleurs valu aux jardiniers communaux en charge de l'entretien le surnom de "l'équipe Viteske"! N'hésitez pas à vous adresser à eux en cas de problème ou pour toute question relative à l'entretien des espaces canins.



Par ailleurs, les canisites sont nettoyés en profondeur deux fois par semaine avec un produit naturel et traités une fois par mois à l'aide de brûleurs thermiques. Ces mesures garantissent une parfaite hygiène des lieux.

Notez que chaque canisite est différent. Le service des Plantations apporte un soin tout particulier à l'aménagement de ces espaces: plantations originales, bancs, aires de repos,... L'aspect esthétique des canisites revêt une grande importance à Jette.

L'avis d'un vétérinaire

Les canisites ne présentent pas de danger pour les passants ou pour les chiens. Ces endroits sont certes des lieux où l'on peut trouver de grandes concentrations de déjections mais les canisites sont nettoyés tous les jours pour éviter les risques.

Il est toutefois préférable de vous assurer au préalable que votre chien est vacciné contre la maladie de Carré, l'hépatite infectieuse, la leptospirose et la toux des chenils. C'est d'ailleurs valable pour tous les chiens, en tout lieu et toute circonstance.

Si vous possédez un chiot, attendez que votre animal ait au moins trois mois avant de l'emmenager faire ses besoins dans un canisite. A cet âge-là, il a déjà eu ses vaccins et ne court donc aucun risque de contamination.

Comment apprendre à mon chien à faire ses besoins dans un canisite?

L'apprentissage peut se faire à tout âge. Il revient au maître de montrer suffisamment de détermination et de patience pour qu'à la longue, l'animal prenne le pli.



Quelques astuces



Un chien éprouve le besoin de se soulager à des moments que vous pouvez facilement identifier (par exemple, une heure après avoir mangé). Le nourrir à heures fixes et l'emmenager ensuite dans un canisite créera l'habitude. La répétition est vraiment la clef du succès.



Lorsque l'animal fait ses besoins à l'endroit où il est supposé les faire, félicitez-le d'une caresse et d'un mot gentil.



Il est inutile de crier sur un animal une heure après qu'il se soit oublié sur le tapis persan du salon de bonne maman: réagissez immédiatement ou ne réagissez pas. Les chiens vivent dans le présent (très) proche et ne comprennent pas une réaction tardive.



Evitez autant que possible d'apprendre à un chiot à faire ses besoins sur un journal: le désapprentissage d'une habitude prend beaucoup plus de temps que son apprentissage.

L'apprentissage de la propreté se fera plus ou moins rapidement en fonction du chien et de son maître. Rappelez-vous que, pour un chiot, faire ses besoins n'importe où le premier jour, par peur du nouvel environnement, est tout à fait compréhensible mais il faut intervenir rapidement.

Les moments critiques sont ceux où le chien s'éveille, quand il a fini de manger ou de jouer. Si à ce moment, vous le sortez rapidement et lui faites faire ses



besoins, en le couvrant de félicitations quand il a terminé - félicitations accompagnées éventuellement d'une petite friandise pour chiens -, il aura vite fait de comprendre et essaiera de mériter votre approbation. Au début, il est préférable de toujours emmener le chien au même endroit. L'éducation de l'animal à la propreté exige rigueur et persévérance! Cette phase ne devrait cependant pas causer de trop grands problèmes, ni durer plus de 2 ou 3 mois.



Questions fréquemment posées

Les canisites sont-ils vraiment sans risque pour mon compagnon à quatre pattes?

Pour peu que vous ayez pris toutes les prescriptions d'usage (vaccination, vermifugation), votre chien ne risque rien à faire ses besoins dans un canisite.

Le revêtement de sol des canisites, en dolomie au grand pouvoir absorbant, offre aux animaux un terrain agréable qu'ils peuvent gratter sans dommage pour leurs pattes. Ce matériau permet un nettoyage aisé et efficace.

De plus, le nettoyage bi-hebdomadaire sans produits chimiques irritants et l'utilisation mensuelle de brûleurs thermiques éliminent tout danger de contamination par des parasites, tout en évitant aux chiens d'être exposés à des éléments nocifs.



Que faire si mon chien refuse d'y aller?

Faire ses besoins dans un canisite ne va pas de soi. C'est grâce à l'apprentissage (déplacements répétés aux canisites, régularité des horaires et félicitations) que votre animal s'habitue au canisite. En cas de réticence ou d'oubli, veillez à l'emmener vers l'avaloir, dans le caniveau, qui offre une alternative acceptable.

N'oubliez toutefois pas que, si votre chien dépose ses déjections sur le trottoir, il est de votre responsabilité de les ramasser, faute de quoi vous risquez de vous voir infliger une amende administrative ou une taxe communale sur la propreté publique.

Qu'est-ce que je risque si je laisse mon chien faire ses besoins en rue?

Le règlement général de police prévoit que les personnes qui accompagnent un chien ont l'obligation de le tenir en laisse sur tout le territoire de la commune (sauf indications contraires). Elles doivent en outre ramasser de manière adéquate les déjections de l'animal sur l'espace public, à l'exception des bouches d'égouts et des endroits spécialement prévus et aménagés à cet effet. Tout contrevenant s'expose à une sanction administrative pouvant s'élever à 180 EUR ainsi qu'à une taxe communale sur la

propreté publique d'une cinquantaine d'euros. Un petit sac en plastique dans la poche est donc toujours utile.

Où trouver un canisite près de chez moi?

A Jette, il y a 75 canisites, dont 57 toilettes pour chiens et 18 espaces de liberté. Chaque quartier dispose de son propre canisite. Vous trouverez au centre de cette brochure un plan de Jette sur lequel sont repris tous les emplacements des canisites.

Tout est donc mis en oeuvre à Jette pour que les chiens et leurs maîtres puissent effectuer leurs promenades quotidiennes dans les meilleures conditions.

Le service des Plantations veille, là où l'espace le permet, à fleurir les abords des canisites et à les rendre conviviaux. Les propriétaires peuvent s'asseoir sur un banc et discuter agréablement tandis que leur animal se dégourdit les pattes et fait ses besoins dans un espace clôturé conçu spécialement pour lui. Il est bon de rappeler que l'une des préoccupations majeures de la commune de Jette est de parvenir à intégrer harmonieusement les animaux de compagnie dans un cadre de vie urbain. Les canisites participent à cette intégration.

En y emmenant votre chien, vous évitez certes des amendes fort coûteuses, mais vous posez surtout un acte responsable et vous préservez la propreté de notre commune.



Canisites: Jette innove

Notre commune a été une des premières à envisager la problématique de la propreté publique dans un contexte plus global. Depuis 1991, plus de septante emplacements canins ont été aménagés sur le territoire jettois. Le service communal des Plantations a bénéficié des conseils de vétérinaires, d'éthologues et, plus particulièrement, d'Ethologia, association active dans le domaine de l'information et de la sensibilisation aux bienfaits de la présence d'animaux de compagnie. La collaboration avec cette association s'est poursuivie au fil des ans.

Les initiatives prises par Jette en matière d'intégration des chiens dans la ville ont été récompensées en 1998 par le "Pets in Cities Award". Cette récompense internationale salue les efforts accomplis par une autorité pour faciliter et promouvoir la cohabitation humains/animaux au sein de l'espace public. L'attrait, l'efficacité et l'importance des canisites aménagés et entretenus par l'équipe communale des Plantations ont donc été reconnus par des experts internationaux, spécialistes du bien-être animal. Voilà qui méritait d'être rappelé!